

## **Communication du Maire sur l'hébergement d'urgence.**

26/09/2011

Par M. Bertrand DELANOË - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues,

Pour des milliers de femmes, d'hommes, d'enfants, qui vivent dans la plus grande précarité, cette rentrée est très douloureuse.

Le constat est, en effet, particulièrement alarmant : il manque, selon la Préfecture de région, 13 000 places d'accueil d'urgence en Ile-de-France. Dans les mois qui viennent, une population toujours plus fragile risque de se retrouver à la rue, privée de tout, et obligée de se réfugier aux urgences hospitalières ou d'organiser des campements insalubres. Cette crise humanitaire, car c'est bien cela qui se profile, a une cause directe- l'annonce, cet été par le gouvernement, de la fermeture de 4500 places d'hébergement. A cela s'ajoute la réduction d'un tiers du nombre de familles hébergées. Ces mesures profondément injustes ont entraîné la démission du président fondateur du Samu social, Xavier Emmanuelli. Je veux saluer le combat énergique que celui-ci a mené durant 18 ans, au service des plus démunis.

Face à l'urgence, notre collectivité a débloqué, au mois de juillet, une aide exceptionnelle de 300 000 euros. L'objectif immédiat était de permettre au Samu social de poursuivre sa mission dans de moins mauvaises conditions. Au total, dans la crise, notre contribution au Samu social aura augmenté en 2011 de près de 10%. Et nous accordons une attention toute particulière à la situation souvent dramatique des mineurs isolés.

Bien entendu, les initiatives de la Ville ne s'arrêtent pas à ces mesures immédiates. A la fin de cette année, nous aurons financé 1700 places d'hébergement d'urgence et de maisons relais, sur les 2000 prévues en six ans. Et, en 2014, 1000 logements auront été affectés dans le cadre du dispositif « Louez solidaire ». 400 familles ont déjà pu être relogées à ce titre.

Mais j'insiste sur un point. 60 % des places d'accueil de toute l'Ile-de-France se concentrent aujourd'hui à Paris, et notre collectivité ne peut pas tout faire seule. Une plus grande coopération des territoires doit être organisée à l'échelle métropolitaine. Car un problème comme celui de l'hébergement d'urgence, qui dépasse à ce point les limites d'une commune ou d'un département doit être abordé et traité à la dimension de l'agglomération. C'est le sens de l'initiative que nous avons prise en juin, avec les présidents des conseils généraux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, le Président de la Région et les associations. Nous souhaitons ainsi mettre en place une plateforme régionale d'hébergement hôtelier. De même, nous lancerons le chantier de la régionalisation des 115. Et la réforme du Samu social, qui permettra de mieux mettre en valeur son expérience et son savoir-faire, sera bien sûr au centre de cette coordination métropolitaine.

L'équité entre les territoires relève aussi, à l'évidence, de la responsabilité de l'Etat. C'est à lui de veiller au strict respect de la règle légale « 1 place d'accueil pour 1000 habitants ». Comment accepter, en effet, qu'il y ait 8400 places d'hébergement d'urgence à Paris et 1490 dans les Hauts de Seine ?

Mes chers collègues, la Ville de Paris prend ses responsabilités. Et je veux saisir l'occasion de cette séance pour appeler, solennellement, l'Etat à assumer les siennes. Je remercie Olga Trostiansky pour son engagement patient et efficace. Et je vous assure de la détermination de notre municipalité à tout faire pour garantir une vie collective plus humaine et plus solidaire.